

Département de la
CÔTE-D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
12 février 2025

SEANCE DU 18 FEVRIER 2025

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président ;

Alain CARTRON, Valérie DUREUIL, Hubert POULLOT, Didier TOUBIN, Gilles CARRE (à partir de la délibération B/25/36), Pascal BORTOT, Christian ROUSSEL, Jacques BARTHELEMY, Georges STRUTYNSKI.

ABSENTS EXCUSES : Christophe LUCAND, Sylvie VENTARD, Ghislaine POSTANSQUE, François MARQUET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**B/25/36 - OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CREATION D'UN CENTRE PERI
ET EXTRASCOLAIRE A GEVREY-CHAMBERTIN**

Vu la délibération C/23/94 ;

Vu l'article L2123-1 du code de la commande publique ;

Considérant qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au bureau d'étude SILT par délibération du 20 septembre 2023 ;

Considérant qu'une consultation allotie en 16 lots concernant les travaux a été mise en ligne le jeudi 24 octobre 2024 ;

Considérant que 60 plis ont été déposés ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le lot n°1 Terrassement à l'entreprise NOIROT pour le montant de 219 780 € HT,
- **ATTRIBUE** le lot n°2 Gros-œuvre à l'entreprise GC BAT pour le montant de 715 000 € HT,
- **ATTRIBUE** le lot n°3 Structure bois - isolation paille - bardages extérieurs à l'entreprise CHARPENTIER DE L'OUCHE pour le montant de 705 000 € HT,
- **ATTRIBUE** le lot n°4 Couverture - zinguerie à l'entreprise L'ART DU TOIT pour le montant de 262 284 € HT,
- **ATTRIBUE** le lot n°5 Menuiseries bois extérieures à l'entreprise NORBA pour le montant de 259 422.60 € HT,
- **ATTRIBUE** le lot n°6 Serrurerie à l'entreprise METALLERIE TAVELOISE OXYDECOUPAGE pour le montant de 57 274 € HT,
- **ATTRIBUE** le lot n°7 Menuiseries intérieures à l'entreprise LEBLOND pour le montant de 349 263.59 € HT,
- **DECLARE** sans suite pour infructuosité le lot n°8 Mobilier en l'absence d'offres,

- **ATTRIBUE** le lot n°9 Doublages - cloisons - faux-plafonds - peinture à l'entreprise NOIREAUT pour le montant de 240 000 € HT,
- **ATTRIBUE** le lot n°10 Carrelage - faïence – chapes à l'entreprise SARL TACHIN pour le montant de 132 000 € HT,
- **ATTRIBUE** le lot n°11 Sol souples à l'entreprise SARL TACHIN pour le montant de 27 000 € HT,
- **ATTRIBUE** le lot n°12 Electricité - courants faibles à l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES pour le montant de 193 000 € HT,
- **ATTRIBUE** le lot n°13 Chauffage - rafraichissement - ventilation - plomberie sanitaire à l'entreprise SANI CONFORT pour le montant de 422 200.68 € HT,
- **ATTRIBUE** le lot n°14 Forages géothermiques à l'entreprise PYRAMID pour le montant de 98 000.00 € HT,
- **ATTRIBUE** le lot n°15 Equipement de cuisine à l'entreprise SAS PERRIER pour le montant de 148 050.40 € HT,
- **ATTRIBUE** le lot n°16 Espaces verts à l'entreprise TERIDEAL TARVEL pour le montant de 65 000 € HT.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

